

# Protection de l'environnement

## Commune de Champeau-en-Morvan (21)

### Contexte :

Dans le cadre de la charte forestière du MORVAN, les propriétés forestières de la commune de Champeau-en-Morvan font l'objet d'une politique de gestion durable.

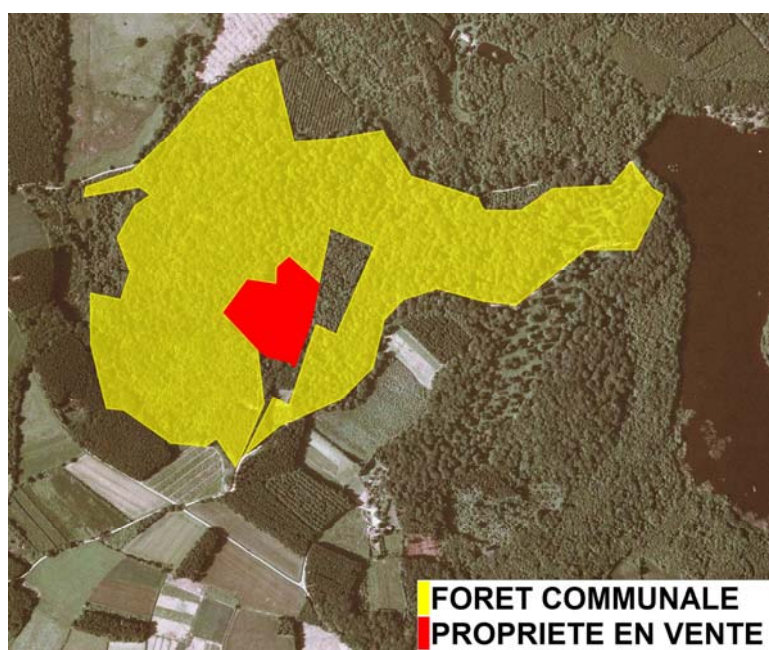
En partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan, cette démarche a pour objectif la préservation d'une forêt feuillue de grande qualité environnementale (habitat d'intérêt communautaire).

Une propriété de 3 ha, enclavée dans la forêt communale, se vend.

La commune sollicite l'intervention de la SAFER pour restructurer son massif forestier et poursuivre sa politique.

### Action de la SAFER :

Consultation des commissaires du gouvernement et de la DIREN  
Acquisition de la propriété suite à l'exercice de son droit de préemption environnemental.



### Bilan de l'opération :

Les biens sont rétrocédés à la commune.

Cette maîtrise foncière permet la suppression d'une enclave dans la propriété communale et vient ainsi conforter sa politique de développement durable de la forêt.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

**Julien BURTIN**  
Conseiller Foncier « développement local »

Tel : 03 80 78 99 81 / 06 31 74 83 87  
Mail : [j.burtin@saferdebourgogne.fr](mailto:j.burtin@saferdebourgogne.fr)  
Adresse : SAFER de Bourgogne  
11 rur F. Mitterrand  
21850 SAINT-APOLLINAIRE

